

Nous voilà en 2011, année importante pour les patients atteints de maladie d'Alzheimer et leurs proches car les mesures prises par le plan Alzheimer 2008-2012 et jusque-là en cours d'expérimentation sont appelées à se développer sur l'ensemble des territoires.

C'est le cas des MAIA (Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer, porte d'entrée unique et lieu de coordination pour le malade Alzheimer et sa famille), des formations aux aidants et des EMA (équipes mobiles Alzheimer). Le zoom de ce mois-ci porte sur ces EMA.

Actualités

Conférences et formations données par le réseau :

- Lundi 24 janvier 2011 : 2^e conférence pour les aidants familiaux, sur le thème « **la vie quotidienne auprès du malade** », avec une information sur les aides existant au domicile et leur mode de financement. Une soixantaine de personnes (aidants familiaux pour la plupart) y ont assisté.

- Jeudi 10 février : **présentation** du réseau Aloïs (sa consultation mémoire de ville, ses autres missions, ses projets) **aux neurologues** d'Ile-de-France dans le cadre d'une réunion de l'Association Nationale des Libéraux de Langue Française.

- Jeudi 3 mars 2011, de 19h30 à 22h00 : réunion d'information **pour les orthophonistes et les psychologues** sur les aides au maintien à domicile et la protection juridique, au Théâtre du Lucernaire, Paris 6^e.

Prochaine conférence :



Lundi 14 mars 2011, de 17h00 à 18h30 : troisième conférence du cycle « **être aidé pour mieux aider** » pour les aidants familiaux sur le thème : « Les troubles du comportement chez le patient atteint d'une maladie de la mémoire », au Théâtre du Lucernaire, Paris 6^e.

Constitution de l'équipe :

L'EMA se compose à minima d'un infirmier coordonnateur, d'un psychomotricien, d'un ou plusieurs AMP (aides médico psychologiques) ou Assistants de soins en gériatrie. Elle peut être complétée d'un ergothérapeute et d'un psychologue.

La plupart des équipes mobiles Alzheimer sont adossées à un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile).

Modalités :

— L'EMA s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, aux différents stades de la maladie. Le diagnostic doit être posé et la prise en charge en ALD effective.

— Elle intervient sur prescription médicale notifiant une demande de « Soins de réhabilitation et d'accompagnement au domicile ».

— La durée de l'accompagnement est limitée à 12 séances, pouvant être renouvelée une fois après réévaluation. Les séances sont prises en charge par l'assurance maladie.

— La fin de prise en charge donne lieu à une mise en relation du patient avec les partenaires pour qu'un relais éventuel soit organisé.

ZOOM :

Mise en place des équipes mobiles Alzheimer (EMA)

La mesure 6 du plan Alzheimer 2008-2012 prévoit le « renforcement du soutien à domicile en favorisant l'intervention de personnel spécialisé ». Dans le cadre de cette mesure sont mises en place les « Equipes Mobiles Alzheimer » spécialisées dans la réhabilitation cognitive et l'accompagnement du malade et de l'aidant à domicile.

Objectifs

L'objectif principal de ces équipes mobiles Alzheimer est de favoriser le maintien à domicile en préservant l'autonomie du patient et en prévenant l'épuisement des aidants.

Leur but est donc de :

- ▶ Repérer et évaluer les capacités de la personne,
- ▶ Elaborer un projet individualisé visant à maintenir ou développer ses aptitudes physiques, psychiques, motrices et relationnelles,
- ▶ Adapter l'environnement par l'amélioration de son accessibilité et de sa sécurité,
- ▶ Prévenir les complications, notamment les troubles du comportement,
- ▶ Améliorer la qualité de vie de chacun,
- ▶ Valoriser le rôle de l'aidant
- ▶ Maintenir ou restaurer la vie sociale du patient et de son proche



Actions :

Auprès du patient :

- ▶ Stimulation sensorielle (travail sur les cinq sens) et motrice (gym, relaxation, ...)
- ▶ Stimulation cognitive (jeux, orientation, activités culturelles)
- ▶ Préservation de l'autonomie grâce aux activités de la vie quotidienne, ...

Auprès de l'aidant :

- ▶ Groupe de parole
- ▶ Aide au repérage des conflits
- ▶ Accompagnement dans le projet de vie

Dans l'environnement :

- ▶ Amélioration ergonomique du domicile
- ▶ Évaluation des risques en fonction de l'autonomie
- ▶ Réponses aux difficultés pratiques et techniques

L'EMA en pratique :

Une fois la prescription médicale établie, la famille prend contact avec l'équipe mobile Alzheimer, qui va intervenir en plusieurs temps :

- évaluation et bilan psychomoteur au domicile, par le psychomotricien,
- mise en place du projet thérapeutique personnalisé, élaboration du programme d'intervention, en lien avec les proches,
- réalisation des séances auprès du patient et mise en place des aides techniques et de l'amélioration de l'environnement si nécessaire,
- évaluation hebdomadaire du projet thérapeutique personnalisé en présence de l'aidant et du patient.
- évaluation finale au terme des 12 séances

Il existe actuellement 7 EMA à Paris, déjà opérationnelles ou sur le point de l'être. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre l'équipe médico-sociale d'Aloïs au 01 49 12 51 07.